



Bilan 2025 – Prévisionnel 2026 – Budget 2027

Assemblée Générale du 19 juin 2026

- Halle d'exposition de Saint-Paulien -

Cotisations

❖ Les communes

	2024	2025	2026
Nombre de communes ayant payé leurs cotisations à l'AMF 43	257	257	257
Nombre total de communes	257	257	257
% effectif d'adhésion des communes	100%	100%	100%

❖ Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

	2024	2025	2026
Nombre d'EPCI ayant payé leurs cotisations à l'AMF 43	11	11	11
Nombre total d'EPCI	11	11	11
% effectif d'adhésion des EPCI	100%	100 %	100%

❖ Composition des cotisations versées à l'AMF43

	Communes	EPCI
Part AMF nationale	Cotisations collectées par l'AMF 43 dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants	
Part Départementale	0,20 € par habitant	100 € par EPCI

❖ Précisions abonnement annuel au magazine Maires de France :

Chaque année l'AMF43 prenait en charge plus de 50% des frais d'abonnement. Afin d'équilibrer le budget de l'association, il a été adopté en Assemblée Générale du 16 juin 2023 la fin de cette prise en charge à compter de janvier 2024. Depuis janvier 2024, l'abonnement n'est plus intégré à la cotisation. Chaque commune et intercommunalité est libre de souscrire directement à cet abonnement

Cotisations

❖ Détail des cotisations des communes reversées à l'AMF nationale

Taille de la commune	Montant 2025 & 2026
< 200habitants	Montant forfaitaire de 48,00 € (45.21 € en 2019)
Entre 200 et 399habitants	Montant forfaitaire de 67,00 € (63.32 € en 2019)
Entre 400 et 600habitants	Montant forfaitaire de 77,00 € (73.34 € en 2019)
> 600habitants	0.166 € par habitant (0.1591 € en 2019)

❖ Détail des cotisations des EPCI reversées à l'AMF nationale

Taille de l'EPCI	Montant 2025 & 2026
> à 5 000 habitants	0.047 € par habitant (0.0457 € en 2019)

Projet de résolutions - Assemblée Générale du 19 juin 2026

- **Vote de la cotisation 2027 :**

Rappel part départementale :

- **Commune : 0,20 € /habitant**
- **EPCI : forfait 100 € /EPCI**

Ressources associatives

	2025	Prévisionnel 2026	Budget 2027	Évolution	
Subventions obtenues (dont 2 000 € ENEDIS)	30 102	30 102	30 102		
Cotisations des adhérents	101 098	101 868	101 868	+770	+ 0,76%
Remboursements frais de déplacement + formations	2 400	500	6 500	- 1 900	- 79,17%
Recettes liées au salon + congrès	12 730	12 500	10 500	- 230	- 1,81%
Autres produits	2 779	4 704	667	+ 1 925	+ 69,27%
Total des ressources	149 109	149 674	149 637	+ 565	+ 0,38%

Réalisé 2025 - Prévisionnel 2026

- Partenariat de l'AMF 43 avec ENEDIS qui a versé 2 000 € en 2025. En 2026, renouvellement prévu de ce partenariat tout comme en 2027.
- En 2025, a été organisée 1 session de formation de section engendrant 2 400 € de recettes pour un coût de 1 668 €.
- Recettes liées au salon 2025 de 12 500 €. Recettes estimées au salon 2026 pour 12 500 € et au salon 2027 pour 10 500 €.
- Les autres produits en 2025 correspondent à la reprise de provision IFC, ainsi qu'au Partenariat Groupama conclu sur 3 ans, que l'on retrouve sur les 3 années. En 2026, cela intègre également la rétribution publicitaire annuelle 4 000 €.

Soldes intermédiaires de gestion

	2025	Prévisionnel 2026	Budget 2027	Évolution	
Produits de fonctionnement	149 109	149 674	149 637	+ 565	+ 0,38%
Charges de fonctionnement	46 387	56 447	55 047	+ 10 060	+ 21,69%
Impôts et taxes (form. continue)	372	380	380	+ 8	+ 2,15%
Charges de personnel	91 847	91 611	91 709	- 236	- 0,26%
Dotations aux amortissements et dépréciations	572	84		- 488	- 580,95%
Autres charges	500	1 184	1 184	+ 684	+ 136,80%
Charges d'équilibre budgétaire		1 831	1 316	+ 1 831	
Résultat courant non financier	+ 9 431	- 1 864	0	- 11 295	- 119,76%
Résultat financier	4 041	1 864		- 2 177	- 53,87%
Résultat courant	+ 13 472	0	0	- 13 472	- 100,00%
Résultat de l'exercice	+ 13 472	0	0	- 13 472	- 100,00%
Capacité d'autofinancement	+ 11 824	+ 768	+ 684	- 11 056	- 93,50%

Evaluation des avantages des moyens mis à disposition par le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental, en plus de la subvention d'exploitation versée, accorde des avantages de moyens. Depuis 2019, ces avantages sont inscrits dans une convention d'objectifs et de moyens. En 2025, compte tenu des contraintes budgétaires, le Département a dû diminuer de 20% le montant des subventions attribuées aux associations. Au titre de l'année 2026, la subvention votée par la Commission Permanente du 13 avril 26 s'élève (comme en 2025) à 28 102 € et le Département met gratuitement à disposition de l'AMF43 diverses prestations de logistiques valorisées comme suit :

	Exercice 2024 (valeur 2023)	Exercice 2025 (valeur 2024)	Exercice 2026 (valeur 2025)
Valeur locative des locaux	8 642,80 €	7 726,00 €	7 405,65 €
Charges afférentes aux locaux	2 007,46 €	1 415,25 €	1 076,40 €
Téléphonie	115,57 €	111,97 €	19,33 €
Affranchissements	1 354,96 €	466,68 €	754,71 €
Travaux d'impression	53,91 €	127,18 €	28,70 €
Fournitures de bureaux	97,52 €	49,48 €	75,09 €
Total	12 272,22 €	9 896,56 €	9 289,88 €

Solde des comptes de l'Association au 19 juin 2026 :

Compte courant : 70 734,48 €

Livret Bleu : 57 840,23 €

Compte à terme : 100 000€

Projet de résolutions - Assemblée Générale du 19 juin 2026

- **Approbation des comptes de l'exercice 2025**
 - Affectation du résultat de l'exercice 2025
 - Résultat à affecter : **+ 13 472,36 €**
 - En fonds propres
 - En report à nouveau : **+ 13 472,36 €**

- **Approbation du prévisionnel 2026**

- **Approbation du budget prévisionnel 2027**